

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE : 1

M. Robert POMAREDE, **Conseiller Municipal**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

02 – 09 octobre 2023

2. Election du huitième adjoint

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté du Maire n° AM-adm n° 2023-265 en date du 28 juin 2023 rapportant les délégations de signature du huitième adjoint.

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 06 juillet 2023 portant non maintien dans ses fonctions du 5^{ème} adjoint suite au retrait de ses délégations,

Il a été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur Philippe GARCIA se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

23

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

23

Majorité absolue

12

A obtenu :

M. Philippe GARCIA

23 voix pour et 7 abstentions de vote

M. GARCIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé huitième adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :